

# **ENQUÊTE HANDICAP SANTÉ**

Volet « Institutions »

2009

*Document d'information Pré-enquête*

Ce cahier regroupe **l'ensemble des documents transmis aux institutions lors de la pré-enquête**. Il vous permet de vous y référer lors de vos contacts avec les structures. Vous pourrez si nécessaire leur montrer le type de courrier reçu.

Rappel : l'enquête Handicap-Santé volet « Institutions » est divisée en trois grandes phases :

**Phase 1. Une pré-enquête** est réalisée auprès de 2 300 structures du 15/04 au 30/06 par les agents des directions régionales (DR) de l'INSEE

- Envoi par la DREES le 17/03/2009 d'un courrier d'information à différents relais et parties prenantes (fédérations, associations, DRASS, AP-HP, Ministère de la Défense, etc.). Il présente les différentes phases et les objectifs de l'enquête.
- Envoi entre le 15/04 et le 30/06, par la DEM<sup>1</sup> de la Direction régionale de l'INSEE, d'un courrier aux entités juridiques dont dépendent plusieurs structures retenues dans l'échantillon de la pré-enquête : celui-ci présente succinctement l'enquête et indique la liste des structures dépendant de l'entité juridique et retenues dans l'échantillon ;
- Envoi entre le 15/04 et le 30/06, par la DEM de la Direction régionale de l'INSEE, d'un courrier aux structures retenues dans l'échantillon de la pré-enquête : celui-ci présente succinctement l'enquête et indique que la structure va être contactée ;
- Appel des structures par les agents des DEM de la Direction régionale de l'INSEE et passation d'un questionnaire « institution » : l'objectif est de vérifier la base de sondage (catégorie et existence de personnes hébergées au sein de la structure) et d'obtenir 2 noms de personnes (référénts) à contacter pour l'enquête.

Le protocole prévoit donc l'intervention des directions régionales de l'INSEE pour s'assurer de la qualité de l'échantillon des structures qui leur a été fourni.

**Phase 2. Tirage de l'échantillon des structures** : un échantillon de 1 500 est tiré parmi les 2 300 structures ayant fait l'objet de la pré-enquête.

- Tirage, par la direction générale de l'INSEE, de l'échantillon de l'enquête, dans la liste des structures interrogées lors de la pré-enquête, confirmées comme faisant partie du champ lors de la pré-enquête et n'ayant pas refusé de participer à l'enquête.

**Phase 3. Enquête** : les structures échantillonnées sont contactées pour tirage au sort des individus et entretien avec les individus du **5/10/2009 au 19/12/2009**. Les entretiens auprès des institutions et des individus tirés au sort se font en principe par les enquêteurs. Dans certains cas exceptionnels (si aucun enquêteur n'est disponible), certains entretiens peuvent être réalisés par les agents des DEM des Directions régionales de l'INSEE.

- Envoi, par les DEM de la Direction régionale de l'INSEE et en accord avec vous, des courriers aux directeurs des institutions échantillonnées (et au chef de service psychiatrie pour les établissements psychiatriques) et courriers adressés aux personnes référentes, à une date proche de la collecte
- Par vous-même, enquêteur : contact des référents et envoi des courriers au proxy et/ou tuteur éventuellement
- Appui de la DEM de la Direction régionale de l'INSEE au cours des étapes nécessitant le contact avec les structures.

---

<sup>1</sup> Division 'Enquêtes ménages'

## UNE COMMUNICATION IMPORTANTE

Le protocole prévoit donc plusieurs types de courriers. Pour des raisons pratiques et afin d'éviter d'éventuelles confusions, seuls les courriers transmis aux structures avant et pendant la pré-enquête sont reproduits ici.

### ▪ Documents transmis avant la pré-enquête

Avant le démarrage de la **pré-enquête**, les fédérations (hospitalières et établissements médico-sociaux) et les associations de directeurs, des associations d'usagers, les syndicats de médecins, l'AP-HP, les directeurs des DDASS et des DRASS... ont reçu un courrier transmis le 17/03/2009 par la DREES, les prévenant de la réalisation de l'enquête.

Ainsi, se trouvent ci-joints :

- la liste des relais et parties prenantes ayant reçu un courrier spécifique envoyé par la DREES, pages 3 à 9 ;
- les types de courriers adressés selon le cas : Lettre aux DRASS-DDASS page 10, Lettre aux présidents page 11, Lettre aux fédérations page 12 et Lettre à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris pages 13 à 14.

### ▪ Documents transmis pour la pré-enquête

- Les DR de l'INSEE ont envoyé à chaque entité juridique le courrier comprenant une notice présentant l'enquête et listant les structures pré-enquêtées dépendant de l'entité juridique. Le courrier a été adressé au directeur de l'entité juridique. Les courriers ont été personnalisés et signés par le directeur régional ou par la personne ayant délégation de signature. Le modèle de courrier utilisé par les DR est joint à cette note : Lettre envoyée aux entités juridiques pages 19 à 22.
- Les DR de l'INSEE ont envoyé à chaque structure un courrier accompagné d'une notice présentant l'enquête. Le courrier a été adressé au directeur de la structure. Les courriers ont été personnalisés et signés par le directeur régional ou par la personne ayant délégation de signature. Le modèle de courrier utilisé par les DR est joint à cette note : Lettre destinée aux structures échantillonnées page 23.
- Les notices d'informations :
  - Notice d'informations 4 pages, pages 15 à 18, a été transmise en même temps que les courriers destinés aux relais et parties prenantes, ainsi qu'aux structures ;
  - Notice d'information 2 pages, pages 21 et 22, a été transmise avec la lettre aux entités juridiques.

### ▪ Documents transmis pour l'enquête

Les institutions sélectionnées pour participer à l'enquête reçoivent un courrier annonçant le passage de l'enquêteur. Cette phase sera détaillée lors des formations à l'enquête.

# Liste d'envoi de la lettre d'information aux parties prenantes de l'enquête Handicap-Santé en Institution

## Fédérations, association, syndicats et service de santé des Armées

- ADEHPA : Association des directeurs d'établissements pour personnes âgées**  
3, impasse de l'Abbaye 94100 Saint Maur  
Tél. : 01 55 12 17 24 Fax : 01 42 83 63 33
- AD-PA – Association des Directeurs au service des Personnes âgées**  
3, impasse de l'Abbaye  
94100 Saint-Maur
- AIR – Association information recherche**  
6, boulevard Diderot  
25000 Besançon
- Allo Maltraitance ALMA France**  
BP 1526  
38025 GRENOBLE Cedex
- ANDASS – Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des conseils généraux**  
Direction de la solidarité départementale  
586, rue de l'Exode  
50008 Saint-Lô Cedex
- APF – Association des Paralysés de France**  
17, boulevard Auguste Blanqui  
75013 Paris
- Association France Alzheimer**  
21, boulevard Montmartre  
75002 Paris
- Association Perce-Neige**  
102 bis, boulevard Saint-Denis  
92415 Courbevoie Cedex
- Association Valentin Haüy**  
5, rue Duroc  
75343 Paris Cedex 07
- AVVEJ – Association vers la vie pour l'éducation des jeunes**  
1 place Charles de Gaulle,  
78067 SAINT QUENTIN EN YVELINES Cedex
- CLEIRPPA – Centre de liaisons d'études d'informations et de recherches sur les problèmes des personnes âgées**  
86, avenue de Saint-Ouen 75018 Paris  
Tél. 01 40 25 49 60 Fax 01 40 25 49 70  
Courriel : cleirppa@wanadoo.fr
- CNRPA – Comité National des Retraités et Personnes Âgées Bureau 803**  
10, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon  
75696 Paris cedex 14  
Tél. : 01 45 27 66 13.
- Comité de liaison et d'Action des Parents d'Enfants et d'Adultes atteints de Handicaps associés – CLAPEAHA**  
18, rue Etex  
75018 Paris
- Conférence des présidents de Cme de Ch**  
Centre hospitalier  
64, avenue du Professeur-René-Leriche  
BP. 252  
67504 Haguenau Cedex
- Conférence des présidents de Cme de Chs**  
Hôpital sud  
Rue d'Aubigny  
85026 La Roche sur Yon
- Conférence des présidents de Cme de Chu**  
ALPHAGEST Marseille Paris  
26 Cours Lieutaud  
13001 Marseille
- École des Hautes Études en Santé Publique**  
Avenue du Professeur Léon-Bernard - CS 74312  
35043 Rennes cedex
- FAF – Fédération des Aveugles de France**  
58, Avenue Bosquet  
75007 Paris
- Familles rurales Fédération nationale**  
7, Cité d'Antin  
75009 PARIS
- Fédération APAJH**  
185, Bureaux de la Colline  
92213 Saint-Cloud Cedex
- Fédération des Aveugles et Handicapés visuels de France**  
58, avenue Bosquet  
75007 Paris
- Fédération des malades et handicapés**  
58, rue Merlin  
75011 Paris
- Fédération générale des PEP**  
5-7, rue Georges Enesco  
94026 Créteil Cedex
- Fédération nationale des clubs d'ainés ruraux**  
10, rue Chauchat  
75009 Paris
- FEHAP – Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privée à but non lucratif**  
179, rue de Lourmel  
75015 Paris
- FFAIMC – Fédération française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux**  
19, rue de l'Abondance  
69003 Lyon.
- FHF – Fédération hospitalière de France**  
1bis rue Cabanis  
75014 Paris
- FHP – Fédération Hospitalière Privée**  
81 rue de Monceau  
75008 Paris
- FMH – Fédération des Malades et Handicapés**  
58, rue Merlin  
75011 Paris
- FNACPPA – Fédération nationale d'accueil et de confort pour personnes âgées**  
71, rue François Mermet - BP9  
69811 Tassin la demi Lune

31. **FNADEPA – Fédération nationale des Associations de Directeurs d'établissements et services pour personnes âgées**  
Le Vivaldi, 175, boulevard Anatole France  
93200 Saint-Denis.
32. **FNAP PSY – Fédération nationale des associations de patients en psychiatrie**  
3, rue Evariste-Galois  
75020 Paris
33. **FNAQPA – Fédération nationale Avenir et Qualité de vie des personnes âgées**  
71, rue François Mermet. B.P. 9  
69811 Tassin-la-Demi-Lune Cedex.
34. **FNARS – Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale**  
76, rue du faubourg Saint Denis  
75010 Paris
35. **FNAT – Fédération nationale des associations tutélaires**  
94, rue Saint-Lazare  
75009 Paris
36. **FNG – Fondation nationale de gérontologie**  
49, rue Mirabeau  
75016 Paris
37. **FNMF – Fédération nationale de la mutualité française**  
255, rue de Vaugirard  
75719 Paris cedex 15
38. **Fondation Claude Pompidou**  
42, rue du Louvre  
75001 Paris
39. **Fondation de France**  
40, avenue Hoche  
75008 Paris
40. **GIHP National – Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques**  
10, rue Georges de Porto-Riche  
75014 PARIS
41. **Groupe polyhandicap France – GPF**  
30, rue de Prony  
75017 Paris
42. **Les amis de Karen**  
73, avenue Denfert-Rochereau  
75014 Paris
43. **Mission Nationale d'Appui en Santé Mentale**  
5, avenue d'Italie  
75013 Paris
44. **ODAS – Observatoire national de l'action sociale décentralisée**  
250 bis, Boulevard Saint-Germain  
75007 Paris
45. **Service de santé des armées**  
14, rue Saint-Dominique  
75007 Paris
46. **SFGG – Société française de gériatrie et de gérontologie**  
49, rue Mirabeau  
75016 Paris
47. **SNAPEI**  
7-9, rue de la Boétie  
75008 Paris
48. **SOLIDEL**  
Les Mercuriales Tour Levant 13  
40, rue Jean-Jaurès  
93547 Bagnolet Cedex
49. **SPEP**  
CENTRE HOSPITALIER EDOUARD  
TOULOUSE  
118, Chemin Mimet  
13917 MARSEILLE CEDEX 15
50. **Syndicat des psychiatres de secteur**  
CHS de Clermont de l'Oise  
Rue des Finets  
60600 Clermont de l'Oise
51. **Syndicat des psychiatres des hôpitaux**  
CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC  
89, rue Cazeaux Cazelet  
33410 CADILLAC SUR GARONNE
52. **SYNERPA – Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées**  
164, boulevard du Montparnasse  
75014 Paris
53. **UFR – Union française des retraités**  
34, Bd Picpus  
75012 PARIS
54. **UNAF – Union nationale des associations familiales**  
28, place Saint-Georges  
75009 Paris
55. **UNAFAM – Union nationale des amis et familles de malades mentaux**  
12, villa Compoint  
75017 Paris
56. **UNAFTC – Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens et cérébrolésés**  
32, rue de la Colonie  
75013 Paris
57. **UNAPEI – Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées**  
15, rue Coysevox  
75876 Paris Cedex 18
58. **UNASEA – Union Nationale des associations de sauvegarde des enfants, des adolescents et des adultes**  
118, rue du Château des Rentiers  
75013 Paris
59. **UNION SYNDICALE DE LA PSYCHIATRIE**  
52, rue Gallieni  
92240 Malakoff
60. **UNIOPSS – Union nationale inter fédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux**  
15, rue Albert, CS21306  
75214 Paris Cedex 13.
61. **UNIORPA: Union nationale des instances, offices et réseaux des personnes âgées**  
45, rue Chabaud - BP. 2089 -  
51073 Reims Cedex
62. **Voir Ensemble**  
15, rue Mayet  
75006 Paris

## **AP-HP**

1. **Assistance Publique des Hôpitaux de Paris – AP-HP**  
Monsieur le Directeur général  
3, avenue Victoria  
75004 Paris
  
2. **Madame Sylvie Lachize Cuvillier**  
Droits du Patient et relations avec le Public  
Département des droits du patient et des associations (DDPA)  
Direction des Affaires juridiques et des droits du patient (DAJDP)  
3, avenue Victoria  
75004 Paris

## Les DRASS (26)

1. **DRASS 13, PACA**  
23/25, rue Borde  
13285 MARSEILLE CEDEX 08
2. **DRASS 14, BASSE NORMANDIE**  
ZAC Claude Monet - Place Jean Nouzille  
14050 CAEN CEDEX 4
3. **DSS 20, CORSE ET CORSE DU SUD**  
1, rue Colomba – BP 413  
20305 AJACCIO CEDEX 1
4. **DRASS 21, BOURGOGNE**  
11, rue de l'hôpital  
21035 DIJON CEDEX
5. **DRASS 25, FRANCHE COMTE**  
3, Av. Louise Michel  
25044 BESANCON CEDEX
6. **DRASS 31, MIDI PYRENEES**  
10, chemin du Raisin  
31050 TOULOUSE CEDEX 9
7. **DRASS 33, AQUITAINE**  
Espace Rodesse – 103, bis rue de Belleville  
BP 952  
33063 BORDEAUX CEDEX
8. **DRASS 34, LANGUEDOC ROUSSILLON**  
28, Parc club du Millénaire  
1025, rue Henri Becquerel  
CS 30001  
34064 MONTPELLIER Cedex 2
9. **DRASS 35, BRETAGNE**  
Les 3 soleils – 20, rue d'Isly  
35042 RENNES CEDEX
10. **DRASS 44, PAYS DE LA LOIRE**  
6 rue René Viviani – BP 96219  
44262 NANTES CEDEX 2
11. **DRASS 45, CENTRE**  
25, bd Jean Jaurès  
45044 ORLEANS CEDEX 1
12. **DRASS 51, CHAMPAGNE ARDENNES  
ET DE LA MARNE**  
BP 30505  
51005 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex
13. **DRASS 54, LORRAINE**  
Imm. Les Thiers – 4, rue Piroux – Case officielle  
n°38  
54036 NANCY CEDEX
14. **DRASS 59, NORD PAS DE CALAIS**  
62, bd de Belfort – BP 605  
59024 LILLE CEDEX
15. **DRASS 63, AUVERGNE**  
60, av. de l'Union Soviétique  
63057 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
16. **DRASS 67, ALSACE**  
Cité adm. 14, rue du Maréchal Juin  
67084 STRASBOURG CEDEX
17. **DRASS 69, RHONE ALPES**  
107, rue Servient  
69418 LYON CEDEX
18. **DRASS 75, ILE DE France**  
58/62, rue de Mouzaïa  
75935 PARIS CEDEX
19. **DRASS 76, HAUTE NORMANDIE**  
Imm ; Le Mail – 31, rue Malouet – BP2061  
76040 ROUEN CEDEX
20. **DRASS 80, PICARDIE**  
52, rue Daire  
80037 AMIENS CEDEX
21. **DRASS 86, POITOU CHARENTES**  
28, rue Gay Lussac – BP559  
86020 POITIERS CEDEX
22. **DRASS 87, LIMOUSIN**  
24, rue Donzelot  
87037 LIMOGES CEDEX
23. **DSDS 971, GUADELOUPE**  
Bisdary  
97113 GOURBEYRE
24. **DSDS 972, MARTINIQUE**  
Centre d'Affaires "AGORA"  
ZAC de l'Etang Z'abricot  
Pointe des Grives - BP 658  
37, avenue Pasteur  
97263 FORT DE FRANCE CEDEX
25. **DSDS 973, GUYANE**  
19, rue Schoëlcher  
BP 5001  
97305 CAYENNE CEDEX
26. **DRASS 974, REUNION**  
B. P. 9  
97408 SAINT DENIS CEDEX 9

## Les DDASS (98)

- |  |  |  |
|--|--|--|
| 1. <b>DDASS 01, AIN</b><br>33, avenue du Mail<br>01012 BOURG EN<br>BRESSE CEDEX  | 14. <b>DDASS 14, CALVADOS</b><br>B.P. 537<br>14, rue du Clos Herbert<br>14036 CAEN CEDEX                                   | 27. <b>DDASS 26, DROME</b><br>BP 1126<br>13, avenue Maurice-Faure<br>26011 VALENCE CEDEX   |
| 2. <b>DDASS 02, AISNE</b><br>28, rue Fernand Christ<br>02011 LAON CEDEX  | 15. <b>DDASS 15, CANTAL</b><br>1, rue du Rieu<br>15012 AURILLAC CEDEX  | 28. <b>DDASS 27, EURE</b><br>BP 4214<br>Annexe de la Préfecture<br>18, boulevard Georges<br>Chauvin<br>27023 EVREUX CEDEX                    |
| 3. <b>DDASS 03, ALLIER</b><br>BP 1667 – 4, rue de<br>Refembre<br>03016 MOULINS CEDEX   | 16. <b>DDASS 16, CHARENTE</b><br>BP 1408<br>8, rue du Père Joseph<br>Wresinski<br>16017 ANGOULEME<br>CEDEX                 | 29. <b>DDASS 28, EURE ET<br/>LOIR</b><br>15, place de la République<br>28019 CHARTRES<br>CEDEX   |
| 4. <b>DDASS 04, ALPES DE<br/>HAUTE PROVENCE</b><br>B.P. 229 rue des Recollets<br>04013 DIGNE LES BAINS<br>CEDEX                            | 17. <b>DDASS 17, CHARENTE<br/>MARITIME</b><br>Centre administratif<br>2, avenue de fétilly<br>17021 LA ROCHELLE<br>CEDEX 1 | 30. <b>DDASS 29, FINISTERE</b><br>Cité administrative<br>de Kerfeunten<br>29324 QUIMPER CEDEX  |
| 5. <b>DDASS 05, HAUTES<br/>ALPES</b><br>BP 157 – Cité<br>administrative Desmichels<br>05004 GAP CEDEX                                      | 18. <b>DDASS 18, CHER</b><br>4, boulevard de l'Avenir<br>18023 BOURGES CEDEX   | 31. <b>DDASS 30, GARD</b><br>6, rue du Mail<br>30906 NIMES CEDEX   |
| 6. <b>DDASS 06, ALPES<br/>MARITIMES</b><br>Centre administratif<br>départemental<br>– route de grenoble –<br>BP 3061<br>06202 NICE CEDEX 3 | 19. <b>DDASS 19, CORREZE</b><br>BP 230<br>6, avenue Poincaré<br>19012 TULLE CEDEX  | 32. <b>DDASS 31, HAUTE<br/>GARONNE</b><br>10, chemin du Raisin<br>B.P. 42157<br>31021 TOULOUSE<br>CEDEX 2                                    |
| 7. <b>DDASS 07, ARDECHE</b><br>BP 715<br>2 bis, rue de la Recluse<br>07007 PRIVAS CEDEX  | 20. <b>DDASS 2 A, CORSE DU<br/>SUD</b><br>1, rue Colomba - BP 413<br>20305 AJACCIO CEDEX 1                                 | 33. <b>DDASS 32, GERS</b><br>Cité administrative<br>Place de l'ancien Foirail<br>32020 AUCH CEDEX 09   |
| 8. <b>DDASS 08, ARDENNES</b><br>18, rue François Mitterrand<br>08013 CHARLEVILLE-<br>MEZIERES CEDEX  | 21. <b>DDASS 2 B, HAUTE<br/>CORSE</b><br>BP 67<br>Maison des affaires<br>sociales – Forum Fango<br>20289 BASTIA CEDEX      | 34. <b>DDASS 33, GIRONDE</b><br>Espace Rodesse<br>103 bis, rue Belleville<br>BP 922 - 33062<br>BORDEAUX CEDEX                                |
| 9. <b>DDASS 09, ARIEGE</b><br>BP 76 – 9, rue du<br>lieutenant Paul Delpech<br>09008 FOIX CEDEX   | 22. <b>DDASS 21, COTE D'OR</b><br>16 – 18, rue Nodot<br>21035 DIJON  | 35. <b>DDASS 34, HERAULT</b><br>28, Parc-club du Millénaire<br>1025, rue Henri Becquerel<br>CS 30001<br>34067 MONTPELLIER<br>CEDEX 2         |
| 10. <b>DDASS 10, AUBE</b><br>BP 763<br>Cité administrative<br>des Vassaules<br>10025 TROYES CEDEX  | 23. <b>DDASS 22, COTES<br/>D'ARMOR</b><br>BP 2152<br>1, rue du Parc<br>22021 SAINT BRIEUC<br>CEDEX 1                       | 36. <b>DDASS 35, ILLE ET<br/>VILAINE</b><br>BP 3173<br>13, avenue de Cucillé<br>35031 RENNES CEDEX   |
| 11. <b>DDASS 11, AUDE</b><br>BP 48<br>14, rue du 4 septembre<br>11021 CARCASSONNE<br>CEDEX   | 24. <b>DDASS 23, CREUSE</b><br>BP 309<br>rue Alexandre Guillon<br>23006 GUERET CEDEX                                       | 37. <b>DDASS 36, INDRE</b><br>Cité administrative<br>BP 587<br>Boulevard George Sand<br>36019 CHATEAUROUX<br>CEDEX                           |
| 12. <b>DDASS 12, AVEYRON</b><br>4, rue de Paraire<br>12031 RODEZ CEDEX 9   | 25. <b>DDASS 24, DORDOGNE</b><br>Cité administrative<br>24016 PERIGUEUX<br>CEDEX   | 38. <b>DDASS 37, INDRE ET<br/>LOIRE</b><br>Cité administrative Champ<br>Girault – BP 4214<br>38, rue Edouard Vaillant<br>37042 TOURS CEDEX 1 |
| 13. <b>DDASS 13, BOUCHES<br/>DU RHONE</b><br>66 A, rue Saint Sébastien<br>13281 MARSEILLE<br>CEDEX 06                                      | 26. <b>DDASS 25, DOUBS</b><br>3, Av. Louise Michel<br>25044 BESANCON<br>CEDEX  |  |

39. **DDASS 38, ISERE**  
17-19, rue du commandant  
l'Herminier  
38032 GRENOBLE  
CEDEX 1
40. **DDASS 39, JURA**  
B. P. 60348  
355, Bd Jules Ferry  
39015 LONS LE SAUNIER  
CEDEX
41. **DDASS 40, LANDES**  
BP 329 – Cité Galliane  
40011 MONT DE  
MARSAN CEDEX
42. **DDASS 41, LOIR ET  
CHER**  
C.S 1820 – 41, rue  
d'Auvergne  
41018 BLOIS CEDEX
43. **DDASS 42, LOIRE**  
4, rue des Trois Meules  
42013 SAINT ETIENNE  
CEDEX 2
44. **DDASS 43, HAUTE  
LOIRE**  
BP 315 – 8, rue de Vienne  
43011 LE PUY EN VELAY  
CEDEX
45. **DDASS 44, LOIRE  
ATLANTIQUE**  
BP 96219  
6, rue René Viviani  
44262 NANTES CEDEX 2
46. **DDASS 45, LOIRET**  
Cité administrative Coligny  
131, Faubourg bannier  
45042 ORLEANS CEDEX
47. **DDASS 46, LOT**  
Cité sociale des tabacs  
304, rue Victor Hugo  
46010 CAHORS CEDEX
48. **DDASS 47, LOT ET  
GARONNE**  
935, avenue du Docteur  
Jean Bru  
47916 AGEN CEDEX 9
49. **DDASS 48, LOZERE**  
Avenue du 11 novembre  
BP 136  
Immeuble le Saint Clair  
48005 MENDE CEDEX
50. **DDASS 49, MAINE ET  
LOIRE**  
Cité administrative  
26 ter, rue de Brissac  
49047 ANGERS  
CEDEX 01
51. **DDASS 50, MANCHE**  
Place de la Préfecture  
50009 SAINT-LO CEDEX
52. **DDDASS 51, MARNE**  
B. P. 30505  
51005 CHALON EN  
CHAMPAGNE CEDEX
53. **DDASS 52, HAUTE  
MARNE**  
Centre administratif  
départemental  
4, cours Marcel Baron  
52012 CHAUMONT  
CEDEX
54. **DDASS 53, MAYENNE**  
2, bld Murat – BP 3840  
53030 LAVAL CEDEX
55. **DDASS 54, MEURTHE ET  
MOSELLE**  
C.O n°11 – 4, rue Bénit  
54035 NANCY CEDEX
56. **DDASS 55, MEUSE**  
Cité administrative  
rue du 94<sup>ème</sup> RI - BP 549  
55013 BAR LE DUC  
CEDEX
57. **DDASS 56, MORBIHAN**  
32, boulevard de la  
Résistance  
56019 VANNES CEDEX
58. **DDASS 57, MOSELLE**  
27, place Saint Thiébault  
57036 METZ CEDEX
59. **DDASS 58, NIEVRE**  
Case 49  
11, rue Pierre Emile  
Gaspard  
58000 NEVERS CEDEX
60. **DDASS 59, NORD**  
Cité administrative  
175, rue Gustave DeloryB.  
P. 2008  
59011 LILLE CEDEX
61. **DDASS 60, OISE**  
13, rue Biot - BP 10584  
60005 BEAUVAIS CEDEX
62. **DDASS 61, ORNE**  
BP 539  
13, rue Marchand Saillant  
61016 ALENCON CEDEX
63. **DDASS 62, PAS DE  
CALAIS**  
Résidence St Pol  
14, voie Bossuet  
62016 ARRAS CEDEX
64. **DDASS 63, PUY DE  
DOME**  
60, avenue de l'Union  
Soviétique  
63057 CLERMONT  
FERRAND CEDEX 1
65. **DDASS 64, PYRENEES  
ATLANTIQUES**  
BP 1604  
Cité administrative  
Boulevard Tourasse  
64016 PAU CEDEX
66. **DDASS 65, HAUTES  
PYRENEES**  
BP 1336  
Centre de santé  
13, place Ferré  
65013 TARBES CEDEX
67. **DDASS 66, PYRENEES  
ORIENTALES**  
BP 928  
12, Bld Mercader  
66020 PERPIGNAN  
CEDEX
68. **DDASS 67, BAS RHIN**  
Cité administrative  
14, rue du Maréchal Juin  
67084 STRASBOURG  
CEDEX
69. **DDASS 68, HAUT-RHIN**  
Cité administrative  
Bat. C  
3, rue Fleischauer  
68026 COLMAR CEDEX
70. **DDASS 69, RHONE**  
245, rue Garibaldi  
69442 LYON CEDEX 03
71. **DDASS 70, HAUTE  
SAONE**  
3, rue Leblond – BP 412  
70014 VESOUL CEDEX
72. **DDASS 71, SAONE ET  
LOIRE**  
173 boulevard Henri  
Dunant  
BP 2024  
71020 MACON CEDEX 9
73. **DDASS 72, SARTHE**  
95-99, avenue Bollée  
72070 LE MANS CEDEX
74. **DDASS 73, SAVOIE**  
Place F. Mitterrand - Carré  
Curial - BP 1803  
73018 CHAMBERY  
CEDEX
75. **DDASS 74, HAUTE  
SAVOIE**  
Cité administrative  
Rue Dupanloup  
74040 ANNECY CEDEX
76. **DASS 75, PARIS**  
75, rue de Tocqueville  
75850 PARIS CEDEX 17
77. **DDASS 76, SEINE  
MARITIME**  
Immeuble « le Mail »  
31, rue Malouet – BP 2032  
X  
76040 ROUEN CEDEX

- |  |  |  |
|--|--|--|
| 78. <b>DDASS 77, SEINE ET MARNE</b><br>Centre Thiers Gallieni<br>49-51, avenue Thiers<br>77011 MELUN CEDEX | 85. <b>DDASS 84, VAUCLUSE</b><br>Cité administrative<br>Cours Jean-Jaurès<br>Porte A<br>84044 AVIGNON<br>CEDEX 9 | 92. <b>DDASS 91, ESSONNE</b><br>Immeuble France-Evry<br>Tour Malte<br>boulevard de France<br>91035 EVRY CEDEX            |
| 79. <b>DDASS 78, YVELINES</b><br>BP 724 – 143, Boulevard<br>de la Reine<br>78007 VERSAILLES<br>CEDEX       | 86. <b>DDASS 85, VENDEE</b><br>29, rue Delille<br>85023 LA ROCHE SUR<br>YON CEDEX                                | 93. <b>DDASS 92, HAUTS DE SEINE</b><br>130, rue du 8 mai 1945<br>92021 NANTERRE<br>CEDEX                                 |
| 80. <b>DDASS 79, DEUX SEVRES</b><br>BP 9104 - 30, rue Thiers<br>79061 NIORT CEDEX 9                        | 87. <b>DDASS 86, VIENNE</b><br>BP 562<br>Avenue de Northampton<br>86021 POITIERS CEDEX                           | 94. <b>DDASS 93, SEINE SAINT DENIS</b><br>Immeuble l'Européen -<br>5/7, Promenade Jean<br>Rostand<br>93005 BOBIGNY CEDEX |
| 81. <b>DDASS 80, SOMME</b><br>3, boulevard Guyancourt<br>BP 2704<br>80027 AMIENS CEDEX 1                   | 88. <b>DDASS 87, HAUTE VIENNE</b><br>24, rue Donzelot<br>BP 3108<br>87031 LIMOGES<br>CEDEX 1                     | 95. <b>DDASS 94, VAL DE MARNE</b><br>38-40, rue Saint Simon<br>94010 CRETEIL CEDEX                                       |
| 82. <b>DDASS 81, TARN</b><br>69, avenue du Maréchal<br>Foch<br>81013 ALBI CEDEX 9                          | 89. <b>DDASS 88, VOSGES</b><br>Quartier de la Magdeleine<br>rue du Général Haxo<br>88026 EPINAL CEDEX            | 96. <b>DDASS 95, VAL D'OISE</b><br>2, avenue de la Palette<br>95011 CERGY<br>PONTOISE CEDEX                              |
| 83. <b>DDASS 82, TARN ET GARONNE</b><br>BP 768<br>7, allée de Mortarieu<br>82013 MONTAUBAN<br>CEDEX        | 90. <b>DDASS 89, YONNE</b><br>BP 49<br>25, avenue Pasteur<br>89011 AUXERRE CEDEX                                 | 97. <b>DDASS 975, ST-PIERRE-ET-MIQUELON</b><br>Rue Abbé-Pierre-Gervain<br>BP 4333<br>97500 ST-PIERRE-ET-<br>MIQUELON     |
| 84. <b>DDASS 83, VAR</b><br>Cité sanitaire<br>avenue Lazare Carnot<br>BP 1302<br>83076 TOULON CEDEX        | 91. <b>DDASS 90, TERRITOIRE DE BELFORT</b><br>BP 207 – 8, rue Heim<br>90004 BELFORT CEDEX                        | 98. <b>DDASS 976, MAYOTTE</b><br>BP 104<br>97600 MAMOUDZOU   |



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville**  
**Ministère de la santé et des sports**  
**Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique**

## **Lettre aux DRASS-DASS**

**Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques**

La directrice

**Objet : Enquête nationale Handicap-Santé**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Je vous informe que la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (*Drees*) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (*Insee*) réalisent d'octobre à décembre 2009 une enquête nationale auprès des personnes hébergées dans des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales.

Environ dix mille personnes, tirées au sort dans un échantillon de près de mille cinq cents établissements, vont être concernées par cette étude. Elle complète une enquête similaire, menée en 2008 auprès de personnes vivant à leur domicile, de façon à fournir une image complète de l'état de santé de la population sur le territoire français.

Cette enquête a pour objectif de connaître l'état de santé et les caractéristiques des situations de handicap et de dépendance des personnes vivant en institution, les difficultés rencontrées par ces personnes dans leur vie quotidienne, les aides dont elles bénéficient ainsi que les aides dont elles auraient besoin.

La phase de test de l'enquête, qui s'est déroulée dans deux régions, vient de s'achever ; les directions régionales de l'INSEE prendront contact avec les responsables des structures retenues pour l'étude à partir du mois d'avril 2009.

Comme la loi en fait la plus stricte obligation, toutes les informations communiquées dans le cadre de cette enquête resteront confidentielles. Elles seront utilisées de façon strictement anonyme et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Les premiers résultats seront disponibles fin 2010. Vous trouverez également de la documentation relative à cette enquête (questionnaires, instructions aux enquêteurs, calendrier, etc.) sur le site Internet de la DREES à l'adresse suivante :

<http://www.sante.gouv.fr/drees/handicapsante/sommaire.htm>.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**La Directrice de la Recherche, des Études,  
de l'Évaluation et des Statistiques**

Anne-Marie BROCAS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville**  
**Ministère de la santé et des sports**  
**Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique**

**Lettre aux présidents (conférences de présidents de CME)**

**Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques**

La directrice

**Objet : Enquête nationale Handicap-Santé**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Je vous informe que la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (*Drees*) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (*Insee*) réalisent d'octobre à décembre 2009 une enquête nationale auprès des personnes hébergées dans des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales.

Environ dix mille personnes, tirées au sort dans un échantillon de près de mille cinq cents établissements, vont être concernées par cette étude. Elle complète une enquête similaire, menée en 2008 auprès de personnes vivant à leur domicile, de façon à fournir une image complète de l'état de santé de la population sur le territoire français.

Cette enquête a pour objectif de connaître l'état de santé et les caractéristiques des situations de handicap et de dépendance des personnes vivant en institution, les difficultés rencontrées par ces personnes dans leur vie quotidienne, les aides dont elles bénéficient ainsi que les aides dont elles auraient besoin.

La phase de test de l'enquête, qui s'est déroulée dans deux régions, vient de s'achever ; les directions régionales de l'INSEE prendront contact avec les responsables des structures retenues pour l'étude à partir du mois d'avril 2009.

Comme la loi en fait la plus stricte obligation, toutes les informations communiquées dans le cadre de cette enquête resteront confidentielles. Elles seront utilisées de façon strictement anonyme et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Les premiers résultats seront disponibles fin 2010. Vous trouverez également de la documentation relative à cette enquête (questionnaires, instructions aux enquêteurs, calendrier, etc.) sur le site Internet de la DREES à l'adresse suivante :

<http://www.sante.gouv.fr/drees/handicapsante/sommaire.htm>.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**La Directrice de la Recherche, des Études,  
de l'Évaluation et des Statistiques**

Anne-Marie BROCAS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville**  
**Ministère de la santé et des sports**  
**Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique**

## **Lettre aux fédérations**

### **Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques**

La directrice

#### **Objet : Enquête nationale Handicap-Santé**

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (*Drees*) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (*Insee*) réalisent d'octobre à décembre 2009 une enquête nationale auprès des personnes hébergées dans des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales.

Environ dix mille personnes, tirées au sort dans un échantillon de près de mille cinq cents établissements, vont être concernées par cette étude. Elle complète une enquête similaire, menée en 2008 auprès de personnes vivant à leur domicile, de façon à fournir une image complète de l'état de santé de la population sur le territoire français.

Cette enquête a pour objectif de connaître l'état de santé et les caractéristiques des situations de handicap et de dépendance des personnes vivant en institution, les difficultés rencontrées par ces personnes dans leur vie quotidienne, les aides dont elles bénéficient ainsi que les aides dont elles auraient besoin.

La phase de test de l'enquête, qui s'est déroulée dans deux régions, vient de s'achever ; les directions régionales de l'INSEE prendront contact avec les responsables des structures retenues pour l'étude à partir du mois d'avril 2009.

Comme la loi en fait la plus stricte obligation, toutes les informations communiquées dans le cadre de cette enquête resteront confidentielles. Elles seront utilisées de façon strictement anonyme et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Les premiers résultats seront disponibles fin 2010. Vous trouverez également de la documentation relative à cette enquête (questionnaires, instructions aux enquêteurs, calendrier, etc.) sur le site Internet de la DREES à l'adresse suivante :

<http://www.sante.gouv.fr/drees/handicapsante/sommaire.htm>.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**La Directrice de la Recherche, des Études,  
de l'Évaluation et des Statistiques**

Anne-Marie BROCAS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville**  
**Ministère de la santé et des sports**  
**Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique**

## **Lettre à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris**

**Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques**

**Objet : Enquête statistique auprès des personnes hébergées en établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux.**

Monsieur le Directeur Général de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris,

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (*Drees*) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (*Insee*) réalisent une importante enquête sur la santé et le handicap pour mieux connaître les difficultés rencontrées par les personnes malades ou en situation de handicap dans leur vie quotidienne. Il s'agit également de mieux connaître les aides dont elles bénéficient, ainsi que les besoins d'aide.

Cette enquête renouvelle les enquêtes handicaps-incapacités-dépendance réalisées en 1998 et 1999, dont les résultats ont permis la réalisation de nombreuses études. Elle a été adaptée pour tenir compte de l'évolution du contexte et des nouveaux besoins de connaissance, notamment pour le suivi de des lois n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique et n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Pour bien prendre en compte l'ensemble de la population concernée par les problèmes de santé et de handicap, un dispositif en deux volets a été mis en place, l'un pour couvrir les personnes vivant dans des logements ordinaires, l'autre pour couvrir les personnes vivant dans des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux.

L'enquête auprès des personnes vivant dans des logements ordinaires a été réalisée au printemps 2008 auprès de 40 000 personnes.

L'enquête auprès des « institutions » est réalisée d'octobre à décembre 2009 auprès d'environ 10 000 personnes tirées au sort dans un échantillon de près de mille cinq cents établissements.

Pour cette enquête, des structures sanitaires (services de psychiatrie ou de soins de longue durée), médico-sociales et sociales ont été tirées au hasard.

**Certains hôpitaux de l'Assistance Publique en font partie**, la liste est jointe en annexe 1.

**Le dispositif prévoit**, qu'après un premier contact téléphonique avec la direction régionale de l'INSEE avant l'été, **un enquêteur de l'INSEE contacte les directeurs des établissements sélectionnés** pour prendre rendez-vous afin de procéder au **tirage au sort de six ou huit personnes hébergées dans leur établissement** qui feront partie de l'enquête. Il recueillera également auprès des directeurs d'établissement ou des personnes habilitées quelques informations d'ordre administratif les concernant. Les coordonnées de l'enquêteur sont communiquées au préalable au directeur de l'établissement. Vous trouverez en annexe 2 le courrier destiné aux directeurs ainsi que le document d'informations générales qui décrit le déroulement de l'enquête.

La collaboration des établissements à cette enquête est essentielle, afin d'en tirer les enseignements les plus précis et les plus fiables possibles. Aussi, je vous remercie de bien vouloir donner votre accord pour la participation de vos établissements à cette enquête et de bien vouloir les en informer.

Un plan de communication est mis en place, associant les fédérations hospitalières, les présidences de conférence, les syndicats professionnels et les représentants des associations d'usagers.

Comme la loi en fait la plus stricte obligation, toutes les informations communiquées dans le cadre de cette enquête resteront confidentielles et seront rendues anonymes.

En vous remerciant par avance de votre participation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

**La Directrice de la Recherche, des Études,  
de l'Évaluation et des Statistiques**

Anne-Marie BROCAS

Copie à :

Madame Sylvie Lachize Cuvillier  
Droits du Patient et relations avec le Public  
Département des droits du patient et des associations (DDPA)  
Direction des Affaires juridiques et des droits du patient (DAJDP)

Annexe 1 : liste des établissements ou services tirés au sort

Annexe 2 : courrier et document d'informations envoyés aux directeurs des établissements tirés au sort

## Notice d'informations générales accompagnant les courriers destinés aux :

- o fédérations, (hospitalières et établissements médico-sociaux) et associations de directeurs, associations d'usagers, syndicats de médecins, AP-HP, directeurs des DDASS et des DRASS...,
- o structures tirées dans l'échantillon

Enquête nationale Handicap-Santé 2008-2009  
Personnes hébergées dans des établissements sanitaires,  
médico-sociaux et sociaux

## Informations générales

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (*Drees*) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (*Insee*) réalisent une importante enquête nationale sur la santé et le handicap. Cette enquête permet de mieux appréhender les difficultés rencontrées dans leur vie quotidienne par les personnes malades ou en situation de handicap, de recenser les aides dont elles bénéficient, ainsi que celles dont elles auraient besoin.

Dans le but de mieux identifier et évaluer les difficultés spécifiques aux personnes malades, en situation de handicap ou dépendantes, cette enquête concerne l'ensemble de la population, quel que soit l'état de santé ou de handicap. Les données ainsi collectées et analysées servent à mieux cibler les politiques publiques. Des associations nationales de personnes en situation de handicap et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) soutiennent cette opération de collecte qui renouvelle l'enquête nationale Handicaps-Incapacités-Dépendance (HID) réalisée en 1998-2001.

L'enquête Handicap-Santé 2008-2009 est mise en œuvre en deux temps : un premier recueil de données dans les ménages ordinaires a été réalisé en 2008 auprès de 40 000 personnes ; un deuxième recueil dans les structures sanitaires, médico-sociales et sociales est prévu pour octobre - décembre 2009, auprès d'environ 10 000 personnes tirées au sort dans un échantillon de près de 1 500 structures.

### L'échantillon de l'enquête Handicap-Santé volet « institutions »

Pour être représentative de l'ensemble des personnes vivant en institution, l'échantillon est construit en deux temps :

1. **Des structures sont tirées au sort** en tenant compte de leur diversité en matière de prestations et d'accueil des publics (exemples : centres hospitaliers spécialisés, foyers d'hébergement pour adultes en situation de handicap, établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes, centres d'hébergement et de réadaptation sociale, maisons de retraite,...). **Votre structure en fait partie.**
2. Au sein de chaque structure ainsi sélectionnée, **6 ou 8 personnes hébergées (et 9 personnes dans les DOM) sont tirées au sort** pour être enquêtées. L'enquêteur de l'Insee, muni d'une carte officielle, recueille, pour chacune de ces personnes, des informations sur la santé, les limitations d'activités, les aides dont elle bénéficie ou dont elle aurait besoin, etc. Chaque entretien est réalisé en face-à-face avec la personne concernée, dans la mesure où son état de santé le permet. Dans le cas contraire, le responsable de la structure peut désigner un membre du personnel connaissant au mieux la personne, ou à défaut, communiquer à l'enquêteur les coordonnées d'un proche pouvant répondre à sa place. Les enquêteurs de l'Insee sont présentés par un membre du personnel de la structure.

Un questionnaire centré sur le handicap et l'état de santé

Le questionnaire a été élaboré par des représentants d'associations, d'administrations et des spécialistes des questions de santé et de handicap. Les thématiques de santé (état de santé général, santé bucco-dentaire, nutrition) et de handicap (déficiences, limitations fonctionnelles, restrictions d'activité, aides techniques) composent la majeure partie du questionnaire. Toutefois, celui-ci aborde également la participation à la vie sociale des individus, les discriminations qu'ils peuvent subir, l'accessibilité de leur logement, leurs revenus et allocations, etc. Les questions sont regroupées par modules thématiques. Vous trouverez également de la documentation relative à cette enquête (questionnaires, instructions aux enquêteurs, etc.) sur le site Internet de la DREES à l'adresse suivante :

<http://www.sante.gouv.fr/drees/handicapsante/sommaire.htm>.

## **Les informations recueillies resteront anonymes**

Dans l'enquête, l'état-civil est collecté pour mener des études sur l'espérance de vie. Il permet également d'alléger le questionnaire en recueillant directement auprès de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, les consommations de soins de chaque personne enquêtée. Si la personne est un ayant droit, l'état civil de l'ouvrant droit est collecté. Les objectifs de ces questions sont rappelés systématiquement par l'enquêteur au cours de l'entretien.

L'ensemble des informations recueillies par l'enquête « Handicap-Santé » est exclusivement destiné à un usage statistique. Ces informations sont rendues anonymes dès la fin de la collecte, conformément à la loi n°78-017 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les données nécessaires au suivi sur l'espérance de vie sont conservées, par l'Insee, dans un fichier distinct des réponses au questionnaire. Les fichiers d'études et de recherche proposés aux chercheurs ne permettent pas d'identifier, de façon directe ou indirecte, les individus. Les enquêteurs de l'Insee sont formellement tenus au secret professionnel.

## **Description des principales étapes du recueil des données**

---

### **ÉTAPE 1**

#### **Contact des structures sélectionnées par les directions régionales de l'INSEE**

Entre avril et juin 2009, un agent de l'INSEE contacte chacune des structures sélectionnées afin de recueillir le nom de la personne désignée comme référente dans la structure pour cette enquête, ainsi que quelques informations d'ordre administratif concernant la structure.

## ÉTAPE 2

### Prise de contact et préparation de la rencontre avec l'enquêteur

A partir du mois d'octobre 2009, un enquêteur de l'Insee prendra contact avec vous afin de convenir d'un rendez-vous<sup>2</sup>.

Au cours de ce rendez-vous, l'enquêteur de l'Insee, muni d'une carte officielle, se déplace le jour convenu au sein de votre structure. Il tire au sort, 6, 8 ou 9 personnes (pour les DOM) hébergées dans votre structure qui seront enquêtées. Pour cela, il convient de préparer une liste de l'ensemble des personnes hébergées actuellement dans votre structure (de préférence numérotée pour faciliter le tirage au sort aléatoire).

La liste constituée par vos soins porte uniquement sur les personnes **hébergées durablement dans votre structure et de façon continue**. En particulier :

- pour les CHRS, sont exclues les personnes bénéficiant seulement de prestations d'accueil de jour, d'orientation ou encore d'adaptation à la vie active, les personnes en hébergement d'urgence, les personnes hébergées dans des logements ou des chambres en ville. En revanche, tous les membres d'une même famille effectivement hébergés sont listés individuellement, chacun d'entre eux pouvant être tiré au sort.

- pour les établissements psychiatriques ou comportant des unités de psychiatrie, la liste est celle de l'ensemble des personnes présentes dans votre établissement ou dans les unités de psychiatrie depuis au moins trois semaines.

**N'excluez surtout pas de la liste les personnes qui sont dans l'incapacité de répondre à un entretien<sup>3</sup>**. En effet, l'échantillon doit être représentatif de l'ensemble de la population hébergée dans votre structure y compris la plus fragile et la plus lourdement handicapée. En pratique, bien entendu, seules les personnes aptes à répondre à un questionnaire en face-à-face sont directement enquêtées. Pour les personnes qui ne peuvent répondre directement, les informations sont recueillies auprès d'un membre du personnel<sup>4</sup> connaissant le mieux la personne ou encore, en dernier recours, auprès d'un proche que vous avez désigné.

## ÉTAPE 3

### Recueil auprès de la structure des données administratives sur les personnes tirées au sort

A partir de la liste numérotée que vous lui remettez lors du rendez-vous, l'enquêteur procède, selon une méthode statistique précise, au tirage au sort des 6, 8 ou 9 personnes concernées par l'enquête. Il vous communique immédiatement les numéros puis collecte, pour ces personnes, quelques informations nécessaires au respect du protocole d'enquête (prénom, âge, tutelle, etc.).

L'enquêteur se renseigne sur la capacité de la personne à répondre à un questionnaire en face-à-face (c'est-à-dire si elle est psychologiquement et physiquement apte à le faire). Vous serez éventuellement amené à prendre l'avis d'un membre du personnel soignant pour répondre à cette question. Dans les cas où la personne est dans l'incapacité de répondre elle-même, l'enquêteur vous demande de désigner un membre du personnel pouvant répondre à sa place ou, à défaut, un proche de la personne ainsi que les coordonnées de ce dernier. Dans le cas où les personnes sont aptes à répondre, l'enquêteur vous remet un courrier à leur transmettre, leur annonçant qu'elles vont être enquêtées.

Pour chaque personne sélectionnée, l'enquêteur dépose auprès de vous (ou de la personne désignée comme l'interlocuteur) un questionnaire à renseigner, destiné à recueillir quelques données administratives.

<sup>2</sup> Pour le temps de rencontre à prévoir, merci de vous reporter à l'étape 3.

<sup>3</sup> De même, les mineurs ne doivent pas être exclus (merci de vous reporter aux étapes 4 et 5).

<sup>4</sup> Pour plus de précisions, merci de vous reporter à l'étape 5.

## **ÉTAPE 4**

### **Premier contact avec les personnes sélectionnées et prise de rendez-vous pour l'entretien**

L'enquêteur, accompagné d'un membre du personnel, rencontre, pour un premier contact, les personnes tirées au sort et aptes à répondre au questionnaire de l'enquête. Selon les cas, l'enquêteur est amené à prendre contact avec un nombre de personnes hébergées (de zéro à six, huit ou neuf au maximum).

À l'occasion de cette première prise de contact auprès de chaque personne sélectionnée, l'enquêteur lui présente l'opération. Après avoir recueilli l'accord des personnes pour participer à l'enquête, il prend rendez-vous avec elles pour réaliser l'entretien.

Pour les personnes tirées au sort et sous tutelle, l'accord préalable du tuteur est nécessaire. De même, l'accord des parents est recueilli au préalable pour les mineurs<sup>5</sup>. Pour cela, l'enquêteur de l'Insee leur adresse un courrier afin qu'ils puissent informer la direction régionale de l'Insee de leur éventuel refus.

Les dates et horaires des rendez-vous avec les personnes à enquêter vous seront communiqués afin que vous puissiez vous assurer qu'ils sont compatibles avec les rythmes et les contraintes de la structure. Selon les cas, ces entretiens seront réalisés en une ou plusieurs visites de l'enquêteur.

Lors des entretiens, la personne interrogée doit pouvoir répondre en toute confidentialité, soit dans un espace non collectif mis à disposition, soit dans sa propre chambre, en veillant à éloigner momentanément ses éventuels voisins.

## **ÉTAPE 5**

### **Recours à un membre du personnel pour toute personne dans l'incapacité de répondre**

Dans tous les cas où la personne est inapte psychologiquement ou physiquement à répondre, ou pour toute autre raison (comme une contrainte de langue ou dans le cas des mineurs de moins de 16 ans), le protocole de collecte prévoit d'interroger un membre du personnel connaissant bien la personne (un soignant, un éducateur, ...).

L'enquêteur prend en compte les contraintes de la structure et organise au cas par cas, avec la personne référente, les rencontres avec le membre ou les membres du personnel désignés.

Dans le cas où la personne sélectionnée ne peut répondre au questionnaire et en cas d'impossibilité majeure qu'un membre du personnel réponde à sa place, une personne proche de l'enquêté peut être contactée par l'enquêteur. Un courrier d'information lui est adressé, et ensuite, l'enquêteur fixe avec elle un rendez-vous.

Une dernière situation peut se présenter : la personne peut répondre mais avec l'aide d'un tiers facilitateur. Là encore, il convient de privilégier le recours à un membre du personnel. Les rendez-vous avec ces résidents sont organisés en conséquence.

---

<sup>5</sup> En outre, seuls les mineurs de 16 ans et plus peuvent être enquêtés en face à face. Pour les autres, merci de vous reporter à l'étape 5.

**SERVICE STATISTIQUE**  
Division "Enquêtes auprès des ménages"

**Lettre envoyée par les Directions régionales de l'INSEE aux entités juridiques**

LPREEJ  
FINESSEJ : «FINESSEJ»  
Dossier suivi par :  
Tél. :  
Fax :  
Messagerie :

Mme La Directrice ou M. Le Directeur  
«RSEJ» «CPT\_RSEJ»  
«NUM\_VOIEEJ» «TYPE\_VOIEEJ» «VOIEEJ»  
«CPT\_DISTEJ»  
«CPEJ» «COMMUNEEJ»

XXXXXX, le  
N°/SES

**Objet : Enquête statistique sur les personnes hébergées en établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (*Drees*) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (*Insee*) réalisent une importante enquête nationale sur la santé et le handicap. L'objectif principal de cette enquête est de mieux connaître les difficultés rencontrées par les personnes malades ou en situation de handicap dans leur vie quotidienne. Il s'agit également de recenser les aides dont elles bénéficient, ainsi que celles dont elles auraient besoin.

Afin de prendre en compte l'ensemble de la population, cette enquête est réalisée en deux volets : l'un concerne les personnes vivant à leur domicile, l'autre concerne les personnes hébergées dans un établissement sanitaire, médico-social ou social.

L'enquête dans les établissements est réalisée **d'octobre à décembre 2009** auprès d'environ 10 000 personnes, tirées au sort dans mille cinq cents établissements.

Ces structures sanitaires, médico-sociales et sociales ont été tirées au hasard. **Un ou plusieurs de vos établissements ou services en font partie. Un agent de l'INSEE contactera chacun des établissements ou services concernés à partir du mois d'avril 2009** afin de **recueillir le nom de la personne qui sera la référente pour cette enquête** (plusieurs personnes peuvent être désignées si plusieurs établissements ou services sont concernés). Il recueillera également quelques informations d'ordre administratif. Si certains de ces services ou établissements sont situés sur plusieurs régions, je vous informe que vous recevrez autant de lettres que de régions concernées et vous prie de nous en excuser.

Sont joints à ce courrier un document d'informations générales décrivant le déroulement de l'enquête et la liste de vos établissements ou services concernés par l'enquête.

Comme la loi en fait la plus stricte obligation, toutes les informations communiquées dans le cadre de cette enquête resteront confidentielles et seront rendues anonymes. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

En vous remerciant par avance de votre participation, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur régional

Xxxxxx

PJ : document d'informations générales sur l'enquête ; liste des établissements et services concernés

## Liste des établissements et services concernés

<b>Identifiant</b>	<b>Nom de l'établissement ou du service concerné</b>	<b>Commune</b>
«idet1»	«nomet1»	«commune1»
«idet2»	«nomet2»	«commune2»
«idet3»	«nomet3»	«commune3»
«idet4»	«nomet4»	«commune4»
«idet5»	«nomet5»	«commune5»
«idet6»	«nomet6»	«commune6»
«idet7»	«nomet7»	«commune7»
«idet8»	«nomet8»	«commune8»
«idet9»	«nomet9»	«commune9»
«idet10»	«nomet10»	«commune10»
«idet11»	«nomet11»	«commune11»
«idet12»	«nomet12»	«commune12»
«idet13»	«nomet13»	«commune13»
«idet14»	«nomet14»	«commune14»
«idet15»	«nomet15»	«commune15»
«idet16»	«nomet16»	«commune16»
«idet17»	«nomet17»	«commune17»
«idet18»	«nomet18»	«commune18»
«idet19»	«nomet19»	«commune19»
«idet20»	«nomet20»	«commune20»
«idet21»	«nomet21»	«commune21»
«idet22»	«nomet22»	«commune22»

# ENQUÊTE NATIONALE HANDICAP-SANTÉ 2008-2009

## Note d'information synthétique

### Présentation, objectifs

---

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (*Drees*) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (*Insee*) réalisent une importante enquête nationale sur la santé et le handicap. Cette enquête permet de mieux appréhender les difficultés rencontrées dans leur vie quotidienne par les personnes malades ou en situation de handicap, de recenser les aides dont elles bénéficient, ainsi que celles dont elles auraient besoin.

Afin de mieux identifier et évaluer les difficultés spécifiques aux personnes malades, en situation de handicap ou dépendantes, cette enquête concerne l'ensemble de la population, quel que soit l'état de santé ou de handicap. Les données ainsi collectées et analysées servent à mieux cibler les politiques publiques. Des associations nationales de personnes en situation de handicap et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) soutiennent cette opération de collecte. Elle renouvelle l'enquête nationale Handicaps-Incapacités-Dépendance (HID) réalisée en 1998-2001.

L'enquête Handicap-Santé 2008-2009 est mise en œuvre en deux temps : un premier recueil de données dans les ménages ordinaires a été réalisé en 2008 auprès de 40 000 personnes ; un deuxième recueil dans les structures sanitaires, médico-sociales et sociales est prévu pour octobre - décembre 2009, auprès d'environ 10 000 personnes tirées au sort dans un échantillon de près de 1 500 structures.

### L'échantillon de l'enquête Handicap-Santé en « institutions » élaboré en deux étapes

---

L'échantillon est construit en deux temps :

- des structures tirées au sort en tenant compte de leur diversité, en matière de prestations et d'accueil des publics.
- au sein de chaque structure ainsi sélectionnée, 6 ou 8 personnes hébergées (et 9 personnes dans les DOM) ensuite tirées au sort afin d'être enquêtées.

### Les informations recueillies sont anonymes

---

L'ensemble des informations recueillies par l'enquête « Handicap-Santé » est exclusivement destiné à un usage statistique. Ces informations sont rendues anonymes dès la fin de la collecte, conformément à la loi.

Il est impossible d'identifier, de façon directe ou indirecte, les individus, avec les fichiers d'études et de recherche proposés aux chercheurs.

Les enquêteurs de l'Insee sont formellement tenus au secret professionnel.

### Un questionnaire centré sur le handicap et l'état de santé

---

Le questionnaire a été élaboré par des représentants d'associations, d'administrations et des spécialistes, des questions de santé et de handicap. Les thématiques de santé (état de santé général, santé bucco-dentaire, nutrition) et de handicap (déficiences, limitations fonctionnelles, restrictions d'activité, aides techniques) composent la majeure partie du questionnaire. Celui-ci aborde également la participation à la vie sociale des individus, les discriminations, l'accessibilité de leur logement, leurs revenus et allocations, etc. Les questions sont regroupées par modules thématiques. Vous trouverez également de la documentation relative à cette enquête (questionnaires, instructions aux enquêteurs, calendrier) sur le site Internet de la DREES à l'adresse suivante :

<http://www.sante.gouv.fr/drees/handicapsante/sommaire.htm>.

## **Les principales étapes du déroulement de la collecte des données et calendrier**

---

**ÉTAPE 1. Contact des structures sélectionnées par les directions régionales de l'INSEE, avril – juin 2009.** Un agent de l'INSEE contacte chacune des structures sélectionnées afin de recueillir le nom de la personne désignée comme référente pour cette enquête, ainsi que quelques informations administratives sur la structure.

**ÉTAPE 2. Prise de contact et préparation de la rencontre avec l'enquêteur.** A partir d'octobre 2009, un enquêteur de l'Insee, muni d'une carte officielle, se déplace le jour convenu au sein de votre structure. Il tire au sort, soit 6, 8 ou 9 personnes (pour les DOM) hébergées dans votre structure qui seront enquêtées. Une liste des personnes hébergées durablement et de façon continue dans votre structure, préparée avant la visite par vos soins, permet de garantir un tirage au sort totalement aléatoire des enquêtés. Toutes les personnes doivent figurer sur la liste, même celles incapables de répondre à un entretien. En effet, l'échantillon doit être représentatif de l'ensemble de la population hébergée dans votre structure, y compris la plus fragile et la plus lourdement handicapée. Pour les personnes dans l'impossibilité d'être interviewées directement, les informations sont recueillies auprès d'un membre du personnel connaissant le mieux la personne ou, en dernier recours, auprès d'un proche, désigné par vos soins.

**ÉTAPE 3. Recueil auprès de la structure des données administratives sur les personnes tirées au sort, octobre 2009.** Pour les personnes sélectionnées, l'enquêteur collecte quelques informations nécessaires au respect du protocole d'enquête (prénom, âge, tutelle, etc.). Il se renseigne également sur la capacité de la personne à répondre à un questionnaire en face-à-face, et dans la négative, il vous demande de désigner un membre du personnel pouvant répondre à sa place ou, à défaut, un proche. Dans le cas où les personnes sont aptes à répondre, l'enquêteur vous remet un courrier à leur transmettre, leur annonçant qu'elles vont être enquêtées. Pour chaque personne sélectionnée, l'enquêteur dépose auprès de vous (ou de la personne désignée comme l'interlocuteur) un questionnaire destiné à recueillir quelques données administratives concernant les enquêtés.

**ÉTAPE 4. Premier contact avec les personnes sélectionnées et prise de rendez-vous pour l'entretien.** L'enquêteur, accompagné d'un membre du personnel, rencontre, pour un premier contact, les personnes tirées au sort et aptes à répondre au questionnaire de l'enquête. Il leur présente l'opération, recueille leur accord pour participer à l'enquête et prend rendez-vous pour l'entretien. Pour les personnes tirées au sort et sous tutelle, l'accord préalable du tuteur est nécessaire. De même, l'accord des parents est recueilli au préalable pour les mineurs. Pour cela, l'enquêteur de l'Insee leur adresse un courrier afin qu'ils puissent informer la direction régionale de l'Insee de leur éventuel refus. Lors des entretiens, la personne interviewée doit pouvoir répondre en toute confidentialité, en veillant à éloigner momentanément ses éventuels voisins.

**ÉTAPE 5. Recours à un membre du personnel pour toute personne dans l'incapacité de répondre.** Dans tous les cas où la personne est inapte psychiquement ou physiquement à répondre, ou pour toute autre raison (comme une contrainte de langue, ou dans le cas des mineurs de moins de 16 ans), le protocole de collecte prévoit d'interroger un membre du personnel connaissant bien la personne (un soignant, un éducateur, ...). L'enquêteur prend en compte les contraintes de la structure et organise, au cas par cas, les rencontres avec le membre ou les membres du personnel, désignés. Si la personne sélectionnée ne peut répondre au questionnaire, et en cas d'impossibilité majeure qu'un membre du personnel réponde à sa place, une personne proche est contactée par l'enquêteur ; un courrier d'information lui est adressé, et ensuite, l'enquêteur fixe avec elle un rendez-vous. Une dernière situation peut se présenter : si la personne peut répondre mais avec l'aide d'un tiers facilitateur, il convient de privilégier le recours à un membre du personnel. Les rendez-vous sont également organisés en conséquence.

**SERVICE STATISTIQUE**  
Division "Enquêtes auprès des ménages"

**Lettre envoyée par les DR de l'INSEE aux structures échantillonnées**

LPREETAB  
NUMFA : «numfa»  
Dossier suivi par :  
Tél. :  
Fax :  
Messagerie :

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur  
«RS» «CPT\_RS»  
«NUM\_VOIE» «TYPE\_VOIE» «VOIE»  
«CPT\_DIST» «ID\_BP»  
«codepostal» «COMMUNE»

XXXXXX, le  
N°/SES

**Objet : Enquête statistique sur les personnes hébergées en établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (*Drees*) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (*Insee*) réalisent une importante enquête sur la santé et le handicap afin de mieux connaître les difficultés rencontrées par les personnes malades ou en situation de handicap dans leur vie quotidienne. Il s'agit également de recenser les aides dont elles bénéficient, ainsi que celles dont elles auraient besoin.

Afin de prendre en compte l'ensemble de la population, cette enquête est réalisée en deux volets : l'un concerne les personnes vivant à leur domicile, l'autre concerne les personnes hébergées dans un établissement sanitaire, médico-social ou social.

L'enquête dans les établissements est réalisée **d'octobre à décembre 2009** auprès d'environ 10 000 personnes tirées au sort dans mille cinq cents établissements.

Ces structures sanitaires, médico-sociales et sociales ont été tirées au hasard. **Votre établissement en fait partie. Un de mes collaborateurs vous contactera à partir du mois d'avril** afin de **recueillir le nom de la personne qui sera la référente dans votre établissement pour cette enquête** et quelques informations d'ordre administratif, concernant votre structure.

Est annexé à ce courrier un document d'informations générales décrivant le déroulement de l'enquête.

Comme la loi en fait la plus stricte obligation, toutes les informations communiquées dans le cadre de cette enquête resteront confidentielles et seront rendues anonymes. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

En vous remerciant par avance de votre participation, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur régional

Xxxxxx

PJ : document d'informations générales sur l'enquête